



LE PELLERIN
6 Quai Provost

02.40.04.54.04

accueil.lp@agea.notaires.fr

Xavier **AUNEAU** et Jean-Louis **ALLANIC**
Notaires associés



LA MONTAGNE
60 rue du Drouillard

02.40.32.31.45

accueil.lm@agea.notaires.fr

Caroline **GUILLOUX-EAS**
Notaire associée

MISE EN PLACE DE VOTRE PROJET D'ACQUISITION

Ce document vous est adressé afin de pouvoir satisfaire votre demande de signature d'avant-contrat et pour lequel un certain nombre de renseignements nous sont nécessaires et obligatoires.

*VOUS REMERCIANT POUR LE TEMPS CONSACRE ET DANS L'ATTENTE
DE VOUS RECEVOIR*

QUESTIONNAIRE ETAT-CIVIL

1^{ER} ACQUEREUR	2^E ACQUEREUR
NOM de naissance :	NOM de naissance :
Prénoms :	Prénoms :
Profession :	Profession :
Adresse postale :	Adresse :
Date de naissance :	Date de naissance :
Lieu de naissance :	Lieu de naissance :
Numéro de téléphone :	Numéro de téléphone :
Mail personnel :	Mail personnel :

Situation familiale

Célibataire : (oui /non) :	Célibataire : (oui/non) :
Veuf(ve) de :	Veuf(ve) de :
Divorcé(e) de : Date du jugement : Tribunal / ou notaire si consentement mutuel :	Divorcé(e) de : Date du jugement : Tribunal / ou notaire si consentement mutuel :
Marié : si oui Date du mariage : Mairie du mariage : <i>Si un contrat de mariage a été établi avant la célébration ou si vous avez changé votre régime matrimonial depuis votre mariage, merci de nous joindre la copie du contrat.</i>	Marié : si oui : Date du mariage : Mairie du mariage : <i>Si un contrat de mariage a été établi avant la célébration ou si vous avez changé votre régime matrimonial depuis votre mariage, merci de nous joindre la copie du contrat.</i>
Pacsé : si oui Date du pacs : Lieu du pacs (lieu de la mairie, du tribunal ou du notaire) : <i>Merci de nous joindre la copie de la <u>convention</u> de PACS ainsi que le <u>récépissé</u>.</i>	Pacsé : si oui Date du pacs : Lieu du pacs (lieu de la mairie, du tribunal ou du notaire) : <i>Merci de nous joindre la copie de la <u>convention</u> de PACS ainsi que le <u>récépissé</u>.</i>

PRIX CONVENU :	€
Date envisagée pour la remise des clefs et déménagement (<i>date approximative</i>) :	
MONTANT DU DEPOT DE GARANTIE QUE VOUS POURREZ VERSER A L'AVANT-CONTRAT (<i>à convenir en accord avec vos vendeurs</i>)	€
FINANCEMENT DE VOTRE ACQUISITION	
Montant de votre apport personnel (montant déjà disponible) :	
Si vous sollicitez un prêt :	
Montant maximum que vous souhaitez emprunter :	
Taux d'intérêt maximum que vous ne souhaitez pas dépasser :	
Durée maximum de remboursement :	
Cette acquisition est-elle soumise à la condition que vous vendiez vous-mêmes un bien (oui/non) : <i>Si oui merci de nous fournir la copie du compromis de vente de votre bien.</i>	
AUTRES CONDITIONS	
Votre acquisition est-elle conditionnée à l'obtention d'une autorisation d'urbanisme (déclaration préalable ou permis de construire) (oui/non) : Si oui : quel est votre projet :	
Le bien acquis sera-t-il affecté à votre résidence principale ? (oui / non) : Si non, quelle sera son affectation ? (location non meublée, meublée, meublé de tourisme (airbnb), résidence secondaire, ...)	

Le jour de la signature de l'avant-contrat, nous vous remercions de bien vouloir prévoir de verser (par chèque ou carte bancaire) à l'office notarial la somme de **450 euros** correspondant aux frais d'établissement de l'avant-contrat à hauteur de 365 euros TTC et à un acompte sur les frais d'acte d'acquisition à hauteur de 85 euros.

L'Office notarial dispose d'un traitement informatique pour l'accomplissement des activités notariales, notamment de formalités d'actes.

A cette fin, l'office est amené à enregistrer des données concernant les parties et à les transmettre aux organismes du notariat et à certaines administrations.

En vertu de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatiques, aux fichiers et aux libertés, les parties peuvent exercer leurs droits d'accès et de rectification aux données les concernant en s'adressant au correspondant Informatique et Libertés désigné par l'office à : cil@notaires.fr

Si les parties estiment, après avoir contacté l'office notarial, que leurs droits ne sont pas respectés, elles peuvent introduire une réclamation auprès d'une autorité européenne de contrôle, la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés pour la France.